GÉOGRAPHIES DÉPARTEMENTALES DE LA FRANCE

ÉTUDE PHYSIQUE
HISTORIQUE
ADMINISTRATIVE
AGRICOLE
INDUSTRIELLE
COMMERCIALE

DE CHAQUE DÉPARTEMENT

AVEC

UNE CARTE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE, ÉCONOMIQUE

DIVISÉE ET COLORIÉE PAR CANTONS

UNE CARTE PHYSIQUE ET HISTORIQUE

DIVISÉE ET COLORIÉE PAR ARRONDISSEMENTS



RÉUNION

LIBRAIRIE BRICON ET LESOT
ANDRÉ LESOT, Successeur
10, rue de l'Éperon, 10
PARIS

GÉOGRAPHIES DÉPARTEMENTALES

Contenant une Carte physique et historique du département divisée et coloriée par arrondissements, et une Carte politique, administrative et économique divisée et coloriée par cantons

Prix de chaque géographie : Brochée **30** centimes ; Cartonnée, **40** centimes

Collection complète des Départements de la France et de ses Colonies

DÉPARTEMENTS	NOMS DES AUTEURS
	MM.
Ain	POIRSON, inspecteur primaire.
Aisne	A. VAILLANT, anc. dir. d'éc. norm.
Allier	TRONCHON, directeur d'école norm.
Alpes (Basses-)	E. MIR, directeur d'école normale.
Alpes (Hautes-)	ESCALLIER, directeur d'école.
Alpes-Maritimes	J.-T. BOCHOT, inspect. primaire.
Ardèche	Jules PRIN, inspecteur primaire.
Ardennes	HANNEDOUCHE, inspecteur primaire.
Ariège	P. MERLIN, inspecteur primaire.
Aube	C. DODEY, inspecteur primaire.
Aude	A. CASTEL, inspecteur primaire.
Aveyron	MAZOYER et BALLAND, inspect. prim.
Bouch^{es}-du-Rhône	D. MALET, direct. d'école normale.
Calvados	F. BERSON, anc. dir. d'école norm.
Cantal	J. LALANNE, inspecteur primaire.
Charente	A. PLAZY, inspecteur primaire.
Charente-Infér^{re}.	J.-B. TARTIÈRE, inspecteur prim.
Cher	COUPAS, prof. d'école normale.
Corrèze	A. SABATIER, inspecteur primaire.
Corse	CHIAPPINI, inspecteur primaire.
Côte-d'Or	D.-C. DEROCHE, inspecteur prim.
Côtes-du-Nord	A. RICHARD, dir. éc. d'arts et mét.
Creuse	MATHIEU, direct. d'école normale.
Dordogne	CHAUSSADE, inspecteur primaire.
Doubs	GOBIN, directeur d'école normale.
Drôme	COUCHOUD, secrétaire d'insp. acad.
Eure	LAMBERT, inspecteur primaire.
Eure-et-Loir	NALOT, directeur d'école normale.
Finistère	A. NONUS, inspecteur primaire.
Gard	A. PERRIN, dir. éc. nat. profession.
Garonne (Haute)	RUMEAU, directeur d'école.
Gers	E. BECHET, inspecteur primaire.
Gironde	Jean GIRARD, directeur d'école.
Hérault	GALZIN, directeur d'école normale.
Ille-et-Vilaine	PHILIPOT, inspecteur primaire.
Indre	PETITOT, inspecteur primaire.
Indre-et-Loire	L. JAVARY, inspecteur primaire.
Isère	MATHIEU, inspecteur primaire.
Jura	PERRUQUET, secrét. d'insp. academ.
Landes	BONNEFEMME, instituteur.
Loir-et-Cher	E. SAINDENIS, inspecteur primaire.
Loire	L. LEGROS, inspecteur primaire.
Loire (Haute-)	RABEYRIN, direct. d'école normale.
Loire-Inférieure	LABEYRIE, inspecteur primaire.
Loiret	J. DOINEL, archiviste.
Lot	A. TRIAIRE, inspecteur primaire.
Lot-et-Garonne	PRORIOL, directeur d'école normale.
Lozère	E. MARTIN, inspecteur primaire.
Maine-et-Loire	VANNIER, inspecteur primaire.
Manche	CARON, inspecteur primaire.
Marne	CHEVALLIER, inspecteur primaire.
Marne (Haute-)	C. CLAUDON, inspecteur primaire.
Mayenne	CHARPENTIER, inspecteur primaire.
Meurt^{he}-et-Mosel^{le}.	LEDROIT, inspecteur primaire.

DÉPARTEMENTS	NOMS DES AUTEURS
	MM.
Meuse	RENAUD, insp. prim. et LECHAUDEL, directeur d'école.
Morbihan	RIALLAND, inspecteur primaire.
Nièvre	Albert ALLARD, inspect. primaire.
Nord	Ad. ROTON, inspecteur primaire.
Oise	HALOUIN, inspecteur primaire.
Orne	ROZIER, com^{is} princ^{al} d'insp^{on} acad.
Pas-de-Calais	DAVID, inspecteur primaire.
Puy-de-Dôme	Charles LAFEUILLE, inspect. prim.
Pyrénées (Bass^{es}-)	M. MAHUET, inspecteur primaire.
Pyrénées (Haut^{es}-)	Mlle HEURTEFEU, dir. d'école norm.
Pyréné^{es}-Orient^{ales}	M. COSTE, inspecteur primaire.
Rhin (Haut) (ou territoire de Belfort)	Th. ROZIER, secrétaire d'inspection académique.
Rhône	JARACH, inspecteur primaire.
Saône (Haute)	A. FÉNARD, inspecteur primaire.
Saône-et-Loire	THOUNY, inspecteur primaire.
Sarthe	TENOT, directeur d'école normale.
Savoie	GAYET, inspecteur primaire.
Savoie (Haute)	VERNAY, inspecteur primaire.
Seine	PAULY.
Seine-et-Marne	Th. LHUILLIER, chef de division à la Préfecture de Melun.
Seine-et-Oise	J. MARTIN, inspecteur primaire.
Seine-Inférieure	Jules VIEILLOT, direct. d'école norm.
Sèvres (Deux-)	BABAUD, inspecteur primaire.
Somme	QUENARDEL, dir. d'école normale.
Tarn	VINCENS, inspecteur primaire.
Tarn-et-Garonne	OLMADE, inspecteur primaire, et MALAVELLE, instituteur.
Var	AYME, inspecteur primaire.
Vaucluse	R. LIQUIER, direct. d'école normale.
Vendée	LEBEDEL, inspecteur primaire.
Vienne	CHARRIER, inspecteur primaire.
Vienne (Haute-)	THOUNY, inspecteur primaire.
Vosges	CLAUDE, inspecteur primaire.
Yonne	BOE, commis. d'inspection academ.
ALGÉRIE ET TUNISIE	
Afrique française. (Géograph. générale).	CAT, profes. agrégé de Géographie.
Alger	id.
Oran	id.
Constantine	id.
Tunisie	id.
COLONIES FRANÇAISES	
Martinique	FERRIER, inspecteur primaire.
Guadeloupe	CHAMPON, directeur d'école.
Madagascar	DESCHAMPS, inspecteur primaire.
Indes Françaises	FERRIER, inspecteur primaire.
La Réunion	GUIZON, instituteur.

Chacune des géographies ci-dessus est ajoutée sur demande aux atlas de la

GÉOGRAPHIE NOUVELLE

par E. TOUTEY, inspecteur primaire, docteur ès-lettres, ancien instituteur

Cours élémentaire, sans notice	**0 95**	avec notice	**1 25**
Cours moyen	—	**1 50**	—	**1 80**
Cours supérieur	—	**3 25**	—	**3 55**

ILE DE LA RÉUNION OU BOURBON

Par MM. HOUAREAU, délégué cantonal et GUIZON, instituteur.



HÔTEL DE VILLE DE SAINT-DENIS. (Cliché Lazare, phot. à Saint-Denis.)

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Situation. — Configuration et Superficie. — Littoral.

L'île de **la Réunion** est située dans l'océan Indien, à 700 kil. E. de Madagascar, par le 21° de lat. S. et le 53° de long. E. du méridien de Paris.

La Réunion a la forme elliptique ; elle s'étend de la Pointe des Galets (N.-O.) à celle d'Ango (S.-E.) sur une longueur de 71 kil., et de Saint-Pierre (S.-O.) à Sainte-Suzanne (N.-E.) sur une largeur de 50 kil. 1/2.

La Réunion a une superficie de 2 520 kil. carrés. Ses côtes ont un développement de 207 kil.

Le littoral est presque régulier. C'est à peine si l'on y trouve quelques échancrures mal abritées. De Saint-Denis à Sainte-Rose, la côte forme une grève ; de Sainte-Rose à Saint-Pierre, des falaises; de Saint-Pierre à Saint-Leu, des bancs madréporiques, des dunes et des falaises; de Saint-Leu à la rivière des Galets, des bancs madréporiques, des falaises escarpées et des dunes; jusqu'à Saint-Denis, une grève et des falaises de 400 à 500 m. d'élévation.

Les navires n'ont à redouter que deux écueils : le Cousin près de Sainte-Marie et la Marianne près de Sainte-Suzanne.

Caps. — Les principaux caps ou pointes sont : le cap Bernard, les pointes des Ilasiers et du Bel-Air, celle du Champ-Borne, le cap Fontaine, les pointes des Orangers, des Cascades, du Tremblet, de la Table, d'Ango, de Vincendo, de l'Angevin, des Grands-Bois, des Cabris, de l'Etang-Salé, des Avirons, du Portail, de Bretagne, des Châteaux, le cap des Chameaux, le cap Noir, la pointe des Aigrettes, le cap La Houssaye, la pointe des Galets et celle des Chiendents.

Phares. — Il y a le phare de la Pointe des Galets et celui du Bel-Air. Il y a des feux fixes à Saint-Denis, à Saint-Paul et à Saint-Pierre.

Le sémaphore ou vigie est au cap Bernard, à 425 m. d'altitude.

Le phénomène des marées est peu sensible à la Réunion. A moins de cas d'ouragan, les hautes et les basses mers ne varient que d'environ 1 m.

Orographie.

Le sol de la Réunion est volcanique. De hautes montagnes occupent le centre et forment une chaîne qui la divise en deux parties : la partie **du Vent** et la partie **Sous-le-Vent.**

Ces montagnes comprennent deux groupes distincts reliés par les vastes plateaux de la **plaine des Cafres** et de la **plaine des Palmistes.**

Le point culminant de l'île est le **Piton des Neiges,** 3 069 m. d'altitude.

Les autres principaux sommets sont par ordre d'élévation

Le **Grand Bénard,** 2 895 m. — Le **Piton de la Fournaise,** 2 625 m. — Le **Morne de l'Angevin,** 2 391. — Le **Cimendef,** 2 226 m. — Le **Piton Bleu,** 1 925 m. — Le **Piton de Grande Montée,** 1 858 m. — Le **Piton de Villiers,** 1 717 m. — Le **Piton d'Aurère,** 1 438 m. — Le **Piton des Patates à Durand,** 1 151 m.

Volcan. — Le volcan du **Piton de la Fournaise** produit des coulées fréquentes. Les plus remarquables ont été celles de 1775, de 1800, de 1824, de 1858, de 1860, de 1864 et de 1888, 1889 et 1890. Les quatre dernières couvrirent la route de ceinture et descendirent jusqu'à la mer sur une largeur de 1 500 à 2 000 m.

Plateaux et Plaines. — Il y a les plateaux élevés des plaines des **Chicots,** des **Merles,** de **Bélous,** des **Salazes,** des **Cafres,** des **Palmistes,** des **Fougères,** du **Brûlé de Saint-Paul,** des **Grègues.**

Sur le littoral il y a les plaines de la rivière des Pluies, du Champ-Borne, de Beaufond, du Grand-Brûlé, des Osmondes de Saint-Louis, de Saint-Paul et des Galets.

Hydrographie.

Cours d'eau. — Des torrents et des rivières nombreuses débouchent des vallées encaissées.

Dans la partie du Vent il y a la **rivière Saint-Denis** qui a sa source à la plaine des Chicots. Les rivières des **Pluies, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne** et **Saint-Jean** sortent de la plaine des Fougères. La rivière du **Mât** reçoit les eaux du cirque de Salazie. La rivière des **Roches** et celle des **Marsouins** recueillent les eaux des Salazes. La **rivière de l'Est** a sa source à la plaine des Remparts.

Seule la rivière Saint-Jean est navigable dans son cours inférieur.

Dans la partie Sous-le-Vent, il y a la rivière des **Galets** et **Saint-Étienne** qui ont leur source, l'une au N. et l'autre au S. du Gros-Morne. La rivière des **Remparts** sort de la plaine des Remparts.

Ravines. — Les principales ravines sont celles : à Jacques, de la Grande-Chaloupe, de la Possession, à Marquet, du Bernica, de Saint-Gilles, des Trois-Bassins,



Jardin de l'État. (Cliché Lazare, phot. à Saint-Denis.)

de la Grande et Petite Ravine, celles des Avirons, des Cabris, Blanche, d'Abord, des Cafres, de Manapassy, de l'Angevin, de Basse-Vallée, du Bois-Blanc, du Piton, Glissante, de la Bonne-Espérance, des Orangers, Saint-Pierre, Sainte-Anne, Saint-François, Sèche, du Bras-Panon, des Chèvres et Patates à Durand.

Étangs. — Les étangs sont ceux de Saint-Paul, de l'Etang-Salé, du Gol, le Grand-Etang, à Poule-d'Eau, à Goyane et à Martin.

Sources thermales et minérales. — Il y a celles de Salazie, de Cilaos et de Mafatte. Il y a aussi les sources minérales du Bras-Cabot, de Saint-Gilles et de Saint-François (Saint-Denis). Les autres sources remarquables sont celles de Saint-Paul, de Saint-François (Saint-Benoit), des Cascades, de Sainte-Anne, etc.

Climatologie.

Climat. — Bien que la Réunion soit dans la zone torride, son climat est un des meilleurs du monde.

D'après les observations qui ont été faites, la moyenne de la température, sur le littoral, ne dépasse pas 25° centigrades.

Dans l'intérieur, la température varie selon l'altitude des lieux. En mai, juin et juillet, la neige fait son apparition sur les Salazes.

Saisons. — A la Réunion, il y a deux saisons. L'hivernage, de novembre à fin avril, caractérisé par de fortes chaleurs, des pluies, des vents et des ouragans. L'hiver, de mai à novembre, caractérisé par une température fraîche, de la sécheresse et des vents alizés.

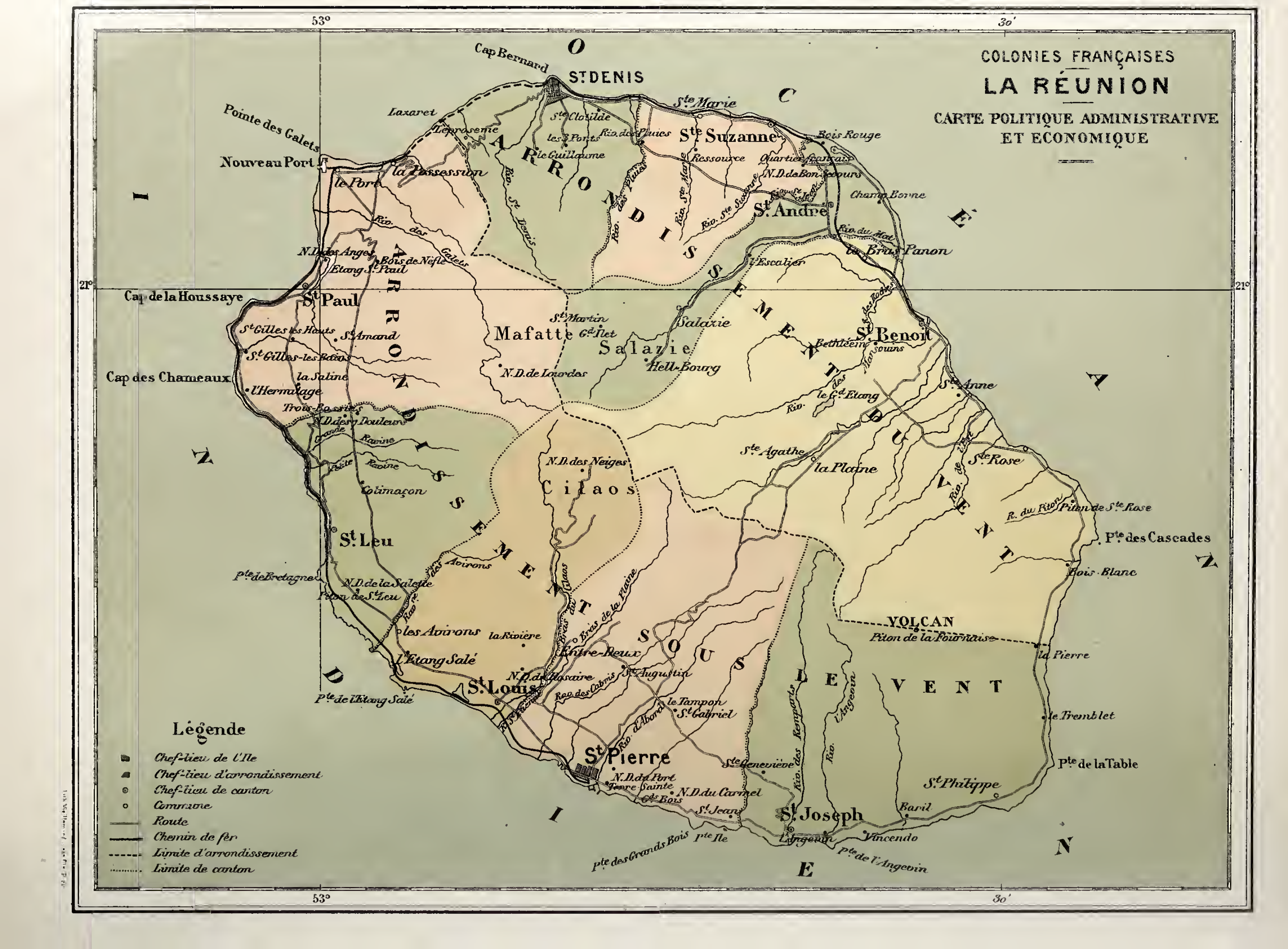
L'île est rafraîchie, le jour, par la brise de mer, la nuit par la brise de terre.

Le quartier le plus chaud est celui de Saint-Paul.

Cyclones. — La Réunion est quelquefois atteinte par les cyclones qui se produisent pendant l'hivernage. Ces météores produisent des effets justement redoutés des habitants et des marins. Les cyclones ont parfois de 150 à 200 lieues de diamètre. Les principaux qui ont ravagé l'île sont ceux de 1751, 1772, 1774, 1786, 1806, 1829, 1834, 1835, 1844, 1850, 1858, 1860, 1869, 1878, 1879 et 1881.

Pendant le cyclone de 1806, on estime que la rivière des Pluies a charrié à la mer environ 80 000 stères de bois. Pendant celui de 1829 on a eu à déplorer la perte


COLONIES FRANÇAISES
LA RÉUNION
CARTE PHYSIQUE
Echelle au 1: 450000
0
5
10 kil
53° Longitude Est
30'
21°
53°
OCÉAN
PARTIE DU VENT
INDIEN
PARTIE SOUS LE VENT
St DENIS
Cap Bernard
Pte des Chiendents
Sémaphore
425
Lazaret
la Possession
Pte des Galets
Phare
Port des Galets
Plaine des Galets
St Paul
Etang St Paul
Cap de la Houssaye
Pte des Aigrettes
Cap Noir
St Gilles
Source minérale
Cap des Chameaux
Rav. des 3 Bassins
Grande Ravine
Petite Ravine
Pte des Châteaux
St Leu
Pte de Bretagne
St Pte du Portail
Pte des Avirons
Etang Salé
Pte de l'Etang Salé
Et du Gol
St Louis
Riv. St Etienne
Pte des Cabris
St Pierre
Pte des Grands Bois
St Joseph
Pte Vincendo
Pte de l'Angevin
Pte d'Ango
Pte de la Table
Pte du Tremblet
Piton de la Fournaise
Morne de l'Angevin
Pte des Cascades
Rav. du Piton
Ste Rose
Pte des Orangers
St Benoit
Cap Fontaine
Pte du Champ Borne
Plaine du Champ Borne
St André
Ste Suzanne
Phare
Pte du Bel Air
la Marianne Rr
Pte des Hasiers
le Cousin Rr
Pt. de la Riv. des Pluies
Piton des Patates a Durand
1131
Pne des Chicots
Plaine des Fougères
Piton d'Anchain
1438
le Cimendef
2226
Cirque de Salazie
Mafatte
Source thermale
Plaine de Belouf
Pl. du Brulé de St Paul
Piton des Neiges
3069
Gros Morne
le Grand Benard
2895
Cilaos
Plaine des Salazes
Grand Etang
Plaine des Palmistes
Plaine des Merles
Piton Bleu
1925
1838
Piton de Cde Montée
Plaine des Cafres
1717
Piton de Villiers
Pne des Grègues
Rav. des Cabris
Rav. Blanche
Rav. d'Abord
Rav. des Cafres
G. Guérin et Cie Editeurs.


COLONIES FRANÇAISES
LA RÉUNION
CARTE POLITIQUE ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
OCÉAN INDIEN
ARRONDISSEMENT DU VENT
ARRONDISSEMENT SOUS LE VENT
St DENIS
Cap Bernard
Lazaret
Léproserie
Pointe des Galets
Nouveau Port
le Port
la Possession
Ste Clotilde
les 3 Ponts
le Guillaume
Riv. des Pluies
Ste Marie
Ste Suzanne
Ressource
Quartier Français
N.D. de Bon Secours
St André
Bois Rouge
Champ Borne
Riv. du Mât
la Bras Panon
l'Escalier
Salazie
Hell-Bourg
St Benoit
Bethléem
Ste Anne
le Gd Etang
Ste Agathe
la Plaine
Ste Rose
R. du Piton
Piton de Ste Rose
Pte des Cascades
Bois Blanc
VOLCAN
Piton de la Fournaise
la Pierre
le Tremblet
Pte de la Table
St Philippe
Baril
Vincendo
Pte de l'Angevin
Langevin
St Joseph
Riv. des Remparts
Riv. l'Angevin
Ste Geneviève
St Jean
N.D. du Carmel
Terre Sainte
N.D. du Port
St Pierre
Pte des Grands Bois
Pte Ile
le Tampon
St Gabriel
St Augustin
Riv. d'Abord
Entre-Deux
Bras de la Plaine
Bras de Cilaos
Cilaos
N.D. des Neiges
Mafatte
St Martin
Gd Ilet
N.D. de Lourdes
N.D. du Rosaire
Rav. des Cabris
St Louis
les Avirons
la Rivière
l'Etang Salé
Pte de l'Etang Salé
Rav. des Avirons
N.D. de la Salette
Piton de St Leu
Pte de Bretagne
St Leu
Colimaçon
Petite Ravine
Grande Ravine
N.D. des Douleurs
Trois-Bassins
l'Hermitage
la Saline
Cap des Chameaux
St Gilles-les-Bains
St Gilles les Hauts
St Amand
St Paul
Cap de la Houssaye
Etang St Paul
Bois de Nèfle
N.D. des Anges
Riv. des Galets
Riv. St Denis
53°
30'
21°
Légende
Chef-lieu de l'Ile
Chef-lieu d'arrondissement
Chef-lieu de canton
Commune
Route
Chemin de fer
Limite d'arrondissement
Limite de canton

de 22 navires. En 1881 beaucoup d'églises ont été découvertes ou renversées.

Jours. — C'est pendant le solstice d'automne que l'on a les jours les plus longs. Le 22 décembre le soleil se lève à 5 h. 21′ et se couche à 6 h. 38′. Les jours les plus courts sont ceux du solstice d'été. Le 22 juin le soleil se lève à 6 h. 38′ et se couche à 5 h. 21′.

L'heure à la Réunion est en avance sur celle de Paris de 3 h. 32′.

Atmosphère. — Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Leu jouissent d'un ciel presque toujours pur. On ne voit jamais de brouillards sur mer ni sur le littoral. Dans l'intérieur il y en a fréquemment et abondamment.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

La Réunion fut découverte le 13 février 1513, par le navigateur portugais **Don Pedro de Mascarenhas**, qui l'appela **Sancta Appollonia.** Les Hollandais la visitèrent. En 1613, les Anglais en prirent aussi possession et l'appelèrent la **Forêt d'Angleterre.** Enfin elle devint la propriété de la France, qui en prit possession à quatre époques différentes.

La première prise de possession eut lieu en 1638 par le capitaine **Gaubert**; la deuxième en 1642, par **de Pronis**, qui arbora les armes de la France au lieu dit la Possession; la troisième en 1649, par **de Flacourt**, qui échangea le nom de *Mascareigne*, qu'elle portait depuis 1545, en celui de *Bourbon*; la quatrième en 1671, par **de la Haye**, vice-roi des Indes.

Les premiers habitants de la Réunion furent douze exilés de Fort-Dauphin (1646). En 1654 quelques autres colons de Fort-Dauphin vinrent rejoindre les premiers.

La colonisation commença en 1664, époque où l'île fut concédée à la Compagnie des Indes orientales, qui y envoya des travailleurs français et malgaches. De cette époque jusqu'en 1710, c'est l'enfance de la colonie qui est régie par l'organisation presque arbitraire des gouverneurs.

Vue d'un établissement sucrier. (Cliché Lazare, phot. à Saint-Denis.)

De 1710 à 1735, il y eut l'établissement d'un tribunal et l'organisation d'un service religieux. La découverte du café amena une ère de prospérité qui mit Bourbon au rang des principales colonies de la France.

De 1735 à 1766, Bourbon passe sous la domination de l'Ile de France (Maurice). Cette vassalité entrave la prospérité agricole et commerciale du pays qui périclite jusqu'à l'arrivée de Poivre.

C'est pendant cette période que les créoles de Bourbon et de l'Ile de France se distinguent, dans la mer des Indes, sous la conduite de Mahé de Labourdonnais, par leurs exploits contre les Anglais.

De 1767 à 1815, Bourbon passe sous la domination directe du gouvernement, et Poivre l'élève à son apogée de prospérité pendant le XVIIIe siècle.

Bourbon souffrit peu des troubles de la Révolution. En 1794, la Convention changea le nom de Bourbon en celui de Réunion. En 1810, après une héroïque défense, la Réunion fut occupée par les Anglais qui la rétrocédèrent par le traité de Paris, 1815.

De 1815 à 1848, la Réunion, affranchie de sa dépendance, acquiert une grande importance maritime. La culture de la canne à sucre en fait une colonie industrielle.

De 1848 à 1864, l'émancipation des esclaves modifie beaucoup la position des familles. La prospérité agricole continue à progresser jusqu'en 1869. C'est à cette époque que remonte la fondation du Crédit Foncier Colonial qui a acquis la plupart des établissements sucriers et avec lequel la colonie a pris un engagement onéreux. L'année 1868 fut marquée par des troubles civils. Saint-Denis eut à subir un état de siège de six mois. C'est à cette époque que la fièvre paludéenne fut importée de Maurice.

Lors des événements douloureux de 1870 beaucoup de créoles s'enrôlèrent volontairement pour aller porter secours à la mère patrie; quelques-uns d'entre eux furent victimes de leur dévouement.

Diverses cultures, entre autres celle de la vanille, ont

rendu à la Réunion une prospérité qui ne peut que s'accroître.

Les gouverneurs les plus remarquables ont été : Le **Père Bernardin** (capucin), de 1686 à 1689. — **De Parat**, de 1710 à 1715. — **Mahé de Labourdonnais**, de 1735 à 1746. — **J.-B^te Bouvet**, de 1750 à 1752 et de 1756 à 1763. — **Poivre**, de 1767 à 1773. — **Bouvet de Lozier**, de 1815 à 1817. — **Milius**, de 1818 à 1821. — **Bazoche**, de 1841 à 1846. — **Sarda-Garica**, de 1848 à 1850. — **H. Hubert-Delisle**, de 1852 à 1859. — **Daricau**, de 1859 à 1864. — **Richaud**, de 1886 à 1888.

Personnages célèbres.

Saint-Denis a vu naître le général **Bally de Monthion**, l'académicien **Ed. Hervé**, le publiciste **Aug. Vinson**, le peintre **G. Roussin**, **E. Azéma**.

Sainte-Suzanne : **Nicole de Lasserve** et **Ed. Albins.**

Saint-André : Le poète **A. Lacaussade**, la mère **Madeleine**, **Ad. Bellier**. les **de Lasserve**.

Saint-Benoit : L'amiral **Bouvet**. **Hubert-Montfleury**, philanthrope, le météorologiste **J. Hubert**, le patriote **Hubert-Delisle**, le général **Rolland**, l'économiste **H. Hubert-Delisle**, gouverneur de 1852 à 1859.

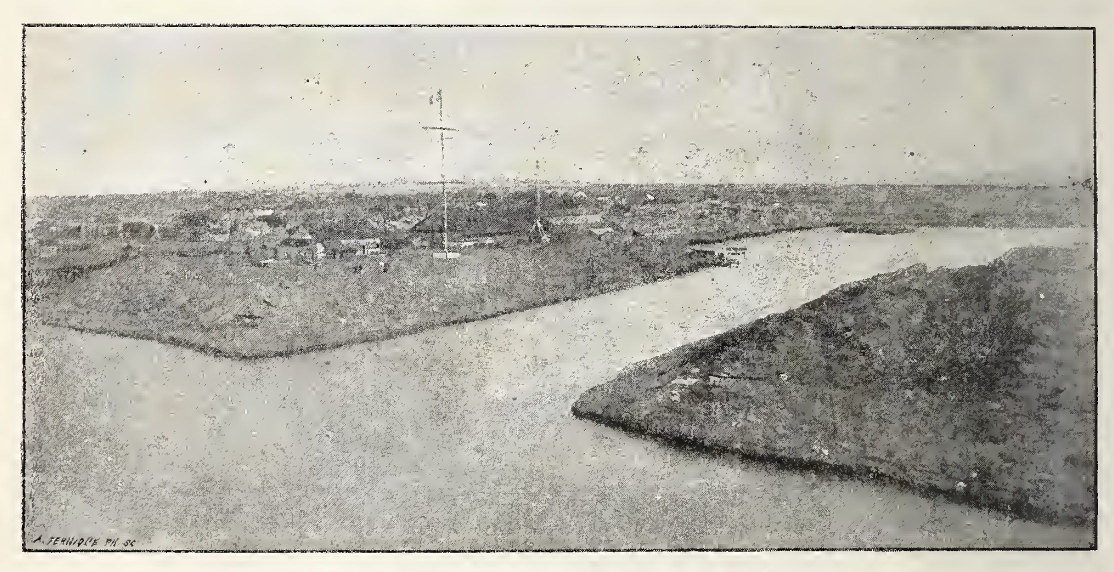
Saint-Paul : Les poètes **Parny** et **Dayot**, l'amiral **Bosse**, le premier usinier **J. Desbassyns**, l'historien **G. Chrestien**, l'académicien **Leconte de Lisle**, le peintre **Grimaud**.

Saint-Leu : Le général **Bonnier**.

Saint-Pierre : **De Lislet**, **Geoffroy** et **de Mahy**.

GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE

Ethnographie. — La population de la Réunion est d'environ 175 000 hab., soit une moyenne de 69 par kil. carré.



PORT DE LA POINTE-DES-GALETS. (Cliché Lazare, phot. à Saint-Denis.)

Une bande du littoral d'environ 10 kil. de large est presque seule habitée.

La population se compose de Créoles blancs et d'Européens au nombre de 130 000, d'Arabes, d'Indiens, de Chinois, d'Annamites, de Malgaches et de Noirs d'Afrique.

Mœurs. — La population de descendance européenne est douée de brillantes qualités, d'une grande douceur de mœurs et d'une affabilité incomparable.

Dans aucune colonie, le niveau moral de la femme créole n'est plus élevé qu'à la Réunion.

Langues. — C'est la langue française qui est parlée. Le créole, qui est un français altéré, est aussi parlé; les immigrants le comprennent, mais entre eux ils se servent de l'idiome de leur pays d'origine.

Représentation coloniale. — Un sénateur et deux députés représentent la colonie au Parlement.

Administration coloniale. — C'est d'après le Sénatus-consulte de 1866, et plusieurs décrets promulgués depuis, que la Colonie est administrée sous l'autorité directe du ministre des Colonies. Un **Gouverneur** a le commandement et la haute administration du pays.

Conseil privé. — Le Gouverneur a pour conseil consultatif le Directeur de l'Intérieur, le Procureur général, un secrétaire archiviste, deux habitants notables et deux suppléants. Les chefs de service font partie de ce Conseil lorsqu'on traite les questions concernant leur administration. Si le Conseil privé se constitue en **Conseil du contentieux** administratif, deux conseillers de la Cour lui sont adjoints.

L'administration de l'Intérieur est confiée à un Directeur, dont les pouvoirs sont analogues à ceux des préfets.

Conseil général. — Le **Conseil général** se compose de 36 membres. Il fixe le mode des recettes et règle les dépenses d'intérêt local. La commission permanente du Conseil général se compose de 7 membres.

Divisions administratives. — La Réunion est divisée en deux **arrondissements** subdivisés en **cantons** et en **communes**.

L'arrondissement **du Vent** comprend 4 cantons : Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-André, Saint-Benoît et 10 communes : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, le Bras-Panon, Saint-Benoît, la Plaine et Sainte-Rose.

L'arrondissement **Sous-le-Vent** comprend 5 cantons : Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Joseph, et 11 communes : La Possession, Saint-Paul, Saint-Leu, les Avirons. l'Étang-Salé, Saint-Louis, l'Entre-Deux, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Saint-Philippe et le Port.

Les localités de Sainte-Anne et des Trois-Bassins demandent leur érection en commune.

Justice.

La **Cour d'appel** siège à Saint-Denis pour la Réunion, Madagascar, Sainte-Marie, Mayotte, Nossi-Bé et Anjouan.

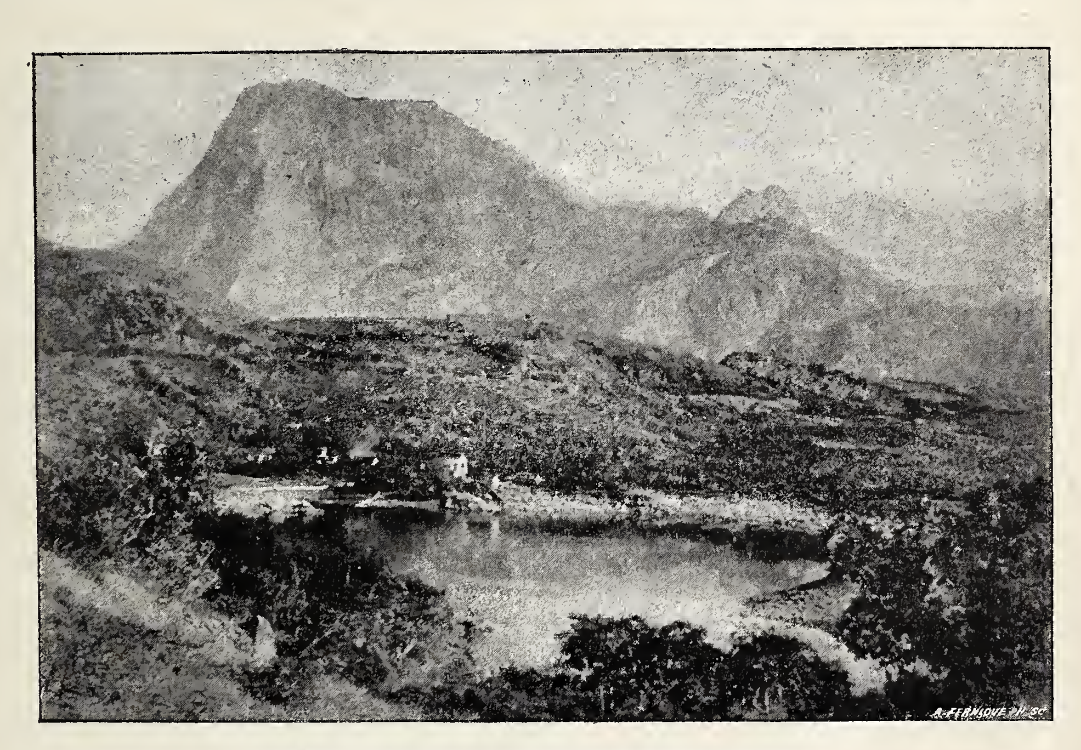
Il y a deux **Tribunaux de 1re instance** à Saint-Denis et à Saint-Pierre.

Les assises se tiennent à Saint-Denis et à Saint-Pierre tous les trois mois.

Dans chaque canton, il y a une justice de paix et un commissaire de police

Instruction publique.

A la tête de ce service est un **Vice-Recteur**, remplissant les fonctions d'inspecteur d'Académie. Le Vice-Recteur est assisté d'un Inspecteur primaire, d'un secrétaire et d'un commis d'inspection.



Mare a Poule-d'Eau. (Cliché Lazare, phot. à Saint-Denis).

Pour l'enseignement secondaire *classique* et *spécial* la Colonie possède 1 lycée et 3 collèges communaux.

L'enseignement primaire est très étendu à la Réunion. On y compte plus de 150 établissements publics et privés.

A Saint-Denis, école normale pour la formation des instituteurs.

Armée et Marine.

Les forces militaires de la Colonie se composent de l'armée coloniale, infanterie et artillerie. Elles sont commandées par un colonel.

La gendarmerie coloniale est commandée par un chef d'escadron.

La Réunion est protégée par la division navale de la mer des Indes qui compte 7 navires : 2 croiseurs, 2 avisos, 2 canonnières et 1 transport.

Cultes.

Des cultes reconnus par l'État, il n'y a que le catholique qui soit professé publiquement à la Réunion par environ 150 000 hab.

Le diocèse de Saint-Denis est suffragant de Bordeaux : il compte 49 paroisses desservies par le clergé colonial formé au séminaire du Saint-Esprit, à Paris.

Les autres habitants sont païens, mahométans ou bouddhistes, selon leur origine.

Services divers.

Au chef-lieu de la colonie résident les chefs de service suivants : le commissaire de la marine, le protecteur des immigrants, le chef de service des ponts et chaussées, des eaux et forêts, des domaines et de l'en-

registrement, des douanes, des contributions indirectes et des postes.

A Saint-Denis et à Saint-Paul il y a un trésorier payeur. Dans chaque canton un percepteur, un receveur de l'enregistrement, un syndic d'immigration et un ou plusieurs notaires.

Localités importantes.

Saint-Denis, 30 000 hab., capitale de l'île depuis 1738, est la ville la plus importante pour le commerce, l'industrie, les sciences et les arts. Elle possède une rade, des marines, des docks, un barachois. Comme monuments remarquables il y a l'hôtel du gouvernement, l'hôtel de ville, l'hôpital militaire, le palais de justice, le muséum, le théâtre, des marchés couverts, un hippodrome, la léproserie, des hôpitaux, des casernes, des minoteries, des tanneries, des imprimeries, etc. Les rues se coupent à angles droits. On y voit les statues de Bally de Monthion, de Mahé de Labourdonnais et de Poivre. Entre Saint-Denis et la Possession se trouve un tunnel de 11 kil. 600 de longueur.

Saint-Pierre, 29 000 hab. Belle ville bâtie en amphithéâtre, chef-lieu d'arrondissement de la partie Sous-le-Vent, possède un port inachevé et un bassin de radoub.

Saint-Paul, 28 000 hab. Capitale de l'île jusqu'en 1738, bâtie au fond d'une belle rade, possède des marines, un beau pont débarcadère, des casernes, un hôpital colonial et celui des aliénés. Site du Bernica, port des Galets, la station balnéaire de Saint-Gilles.

Saint-Benoît, 18 000 hab. Belle église romane, pont suspendu de la rivière des Marsouins, volcan, monument funèbre du commodore Corbett, à Sainte-Rose.

Saint-Louis, 18 000 hab. Belle église gothique, château du Gol.

Saint-André, 15 000 hab. A 4 kil. du littoral, beau pont sur la rivière du Mât.

Saint-Leu, 8 000 hab. Station balnéaire, site des Trois-Bassins. Pèlerinage de la Salette.

Saint-Joseph, 12 000 hab.

Le Port. Ville en voie de formation autour du port des Galets, un des centres du commerce.

Hell-Bourg, Cilaos, Mafatte, stations thermales.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

La Réunion est essentiellement agricole. A cause de ses divers climats, les produits de la zone tempérée y viennent très bien.

L'industrie agricole comprend : 1° la culture des plantes alimentaires, telles que céréales, tubercules, racines, légumes verts et secs, fruits; 2° celle des produits pour l'exportation, canne à sucre, caféier, vanille, girofle, cacaoyer, épices, condiments et fébrifuges.

La culture maraîchère se fait en grand dans les environs de Saint-Denis et sur les plateaux.

Forêts. — La zone des forêts fait suite à celle de l'agriculture jusqu'à une altitude de 2 000 m.

On y compte plus de 350 variétés de bois. La région des calumets est à une altitude variant entre 1 200 et 1 500 m. Les sommets sont recouverts de mousses et de fougères.

On ne rencontre aucun animal dangereux. Les chasseurs trouvent en abondance le lièvre et la caille. La pêche côtière se fait sur une grande échelle.

Il y a peu de variétés d'oiseaux.

La flore est très riche en plantes médicinales.

Industrie.

Comme industries, il n'y a guère que celles qu'on emploie pour modifier les produits de l'agriculture.

On compte environ 50 usines sucrières appartenant à des sociétés ou à des particuliers, une quarantaine de guldives où se fabriquent les rhums et les tafias, 5 féculeries où l'on prépare le tapioca. Il y a aussi quelques fabriques d'essences et 5 usines pour la préparation des engrais chimiques, etc. Il y a des imprimeries, des minoteries et des ateliers de photographie.

Commerce.

Le commerce intérieur comprend le gros et le détail.

Le commerce extérieur comprend l'importation et l'exportation.

La Réunion importe des tissus, des machines, des outils, des articles de librairie, des produits alimentaires : farines, riz, viandes salées, graisse, des bœufs, des chevaux, des mules, des huiles, du savon ; des boissons : vins, liqueurs, bière, etc. Elle est en relations avec la France, Madagascar, l'Inde, l'Indo-Chine, Maurice, l'Australie, le Cap, la Plata, etc.

La Réunion exporte du sucre, du café, de la vanille, du girofle, des fibres, des essences, des fécules, du rhum, du cacao, etc.

Voies de communication.

Les voies intérieures sont : la route de ceinture qui mesure 231 kil.; la route Hubert-Delisle qui va de la rivière des Galets à Saint-Joseph; la route de Saint-Benoît à Saint-Pierre, celle de Saint-André à Hell-Bourg, de Saint-Paul au Port, de Saint-Paul aux Trois-Bassins, de Saint-Pierre à Cilaos.

Le chemin de fer de la C. P. R. va de Saint-Benoît à Saint-Pierre en suivant le littoral.

Les voies extérieures sont le service bi-mensuel des paquebots des Messageries maritimes. Plusieurs autres Compagnies de navigation envoient régulièrement leurs navires à la Réunion. Environ 250 vapeurs ou voiliers font annuellement escale à la Réunion.

Ports. — La Réunion possède deux ports inachevés : celui des Galets et celui de Saint-Pierre.

Consulats. — Pour protéger leurs nationaux habitant la Réunion et favoriser leur commerce, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, le Portugal, la Belgique, l'Allemagne et la Chine ont des consuls ou des vice-consuls à Saint-Denis.

Postes, télégraphe et téléphone. — Le service des postes est assuré par l'administration. Il y a un bureau de poste dans toutes les localités importantes.

Une Compagnie télégraphique et téléphonique a des bureaux dans tous les quartiers.

Bientôt un câble sous-marin réunira la Réunion à Madagascar et à la Métropole.

Messageries. — Un service quotidien de messageries transporte les dépêches et les voyageurs entre Saint-Benoît et Saint-Pierre et entre Saint-André et Hell-Bourg.

30727. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Ain. — Bourg; Gex, Nantua, Trévoux et Belley.
Aisne. — Laon ; Saint-Quentin, Vervins, Soissons et Château-Thierry.
Allier. — Moulins; Montluçon, la Palisse et Gannat.
Basses-Alpes. — Digne ; Barcelonnette, Sisteron, Forcalquier et Castellane.
Hautes-Alpes. — Gap ; Briançon et Embrun.
Alpes-Maritimes.— Nice ; Puget-Théniers et Grasse.
Ardèche. — Privas ; Tournon et Largentière.
Ardennes. — Mézières ; Rocroi, Sedan, Rethel et Vouziers.
Ariège. — Foix; Pamiers et Saint-Girons.
Aube. — Troyes ; Arcis-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine.
Aude. — Carcassonne ; Castelnaudary, Narbonne et Limoux.
Aveyron. — Rodez ; Espalion, Villefranche, Millau et Saint-Affrique.
Territoire de Belfort. — Belfort.
Bouches-du-Rhône. — Marseille ; Arles et Aix.
Calvados. — Caen ; Bayeux, Pont-l'Evêque, Lisieux, Falaise et Vire.
Cantal. — Aurillac ; Mauriac, Murat et Saint-Flour.
Charente. — Angoulême ; Ruffec, Confolens, Cognac et Barbezieux.
Charente-Inférieure. — La Rochelle ; Saint-Jean-d'Angély, Rochefort, Marennes, Saintes et Jonzac.
Cher. — Bourges ; Sancerre et Saint-Amand.
Corrèze. — Tulle ; Ussel et Brive.
Corse. — Ajaccio ; Bastia, Calvi, Corte et Sartène.
Côte-d'Or. — Dijon ; Châtillon-sur-Seine, Semur et Beaune.
Côtes-du-Nord. — Saint-Brieuc ; Lannion, Guingamp, Dinan et Loudéac.
Creuse.—Guéret ; Boussac, Bourganeuf et Aubusson.
Dordogne. — Périgueux ; Nontron, Ribérac, Sarlat, et Bergerac.
Doubs.— Besançon ; Montbéliard, Baume-les-Dames et Pontarlier.
Drôme. — Valence ; Die, Montélimar et Nyons.
Eure. — Evreux ; Pont-Audemer, les Andelys, Louviers et Bernay.
Eure-et-Loir.— Chartres ; Dreux, Nogent-le-Rotrou et Châteaudun.
Finistère. — Quimper ; Morlaix, Brest, Châteaulin et Quimperlé.
Gard. — Nîmes ; Alais, le Vigan et Uzès.
Haute-Garonne. — Toulouse ; Muret, Villefranche et Saint-Gaudens.
Gers. — Auch ; Condom, Lectoure, Mirande et Lombez.
Gironde. — Bordeaux ; Lesparre, Blaye, Libourne, la Réole et Bazas.
Hérault. — Montpellier ; Lodève, St-Pons et Béziers.
Ille-et-Vilaine. — Rennes ; Saint-Malo, Fougères, Montfort, Vitré et Redon.
Indre. — Châteauroux ; Issoudun, Le Blanc et la Châtre.
Indre-et-Loire. — Tours ; Chinon et Loches.
Isère. — Grenoble ; la Tour-du-Pin, Vienne et Saint-Marcellin.
Jura. — Lons-le-Saunier ; Dôle, Poligny et St-Claude.
Landes. — Mont-de-Marsan ; Saint-Sever et Dax.
Loir-et-Cher. — Blois ; Vendôme et Romorantin.
Loire. — Saint-Etienne ; Roanne et Montbrison.
Haute-Loire. — Le Puy ; Brioude et Yssingeaux.
Loire-Inférieure. — Nantes ; Châteaubriant, Ancenis, Saint-Nazaire et Paimbœuf.
Loiret. — Orléans ; Pithiviers, Montargis et Gien.
Lot. — Cahors ; Gourdon et Figeac.
Lot-et-Garonne. — Agen ; Marmande, Villeneuve et Nérac.
Lozère. — Mende ; Marvejols et Florac.
Maine-et-Loire. — Angers ; Segré, Baugé, Saumur et Cholet.
Manche. — Saint-Lô ; Cherbourg, Valognes, Coutances, Avranches et Mortain.
Marne. — Châlons-sur-Marne ; Reims, Sainte-Menehould, Epernay et Vitry-le-François.
Haute-Marne. — Chaumont ; Vassy et Langres.
Mayenne. — Laval ; Mayenne et Château-Gontier.
Meurthe-et-Moselle. — Nancy ; Briey, Toul et Lunéville.
Meuse. — Bar-le-Duc, Montmédy, Verdun et Commercy.
Morbihan. — Vannes ; Pontivy, Ploërmel et Lorient.
Nièvre. — Nevers ; Clamecy, Cosne et Château-Chinon.
Nord. — Lille ; Dunkerque, Hazebrouck, Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes.
Oise. — Beauvais ; Compiègne, Clermont et Senlis.
Orne. — Alençon ; Argentan, Domfront et Mortagne.
Pas-de-Calais. — Arras ; Saint-Omer, Boulogne, Béthune, Montreuil et Saint-Pol.
Puy-de-Dôme. — Clermont-Ferrand ; Riom, Thiers, Ambert et Issoire.
Basses-Pyrénées. — Pau ; Bayonne, Orthez, Mauléon et Oloron.
Hautes-Pyrénées. — Tarbes ; Bagnères-de-Bigorre et Argelès.
Pyrénées-Orientales. — Perpignan ; Prades et Céret.
Rhône. — Lyon ; Villefranche.
Haute-Saône. — Vesoul ; Lure et Gray.
Saône-et-Loire. — Mâcon : Autun, Chalon-sur-Saône, Louhans et Charolles.
Sarthe. — Le Mans, Mamers, St-Calais et la Flèche.
Savoie. — Chambéry ; Albertville, Moutiers et Saint-Jean-de-Maurienne.
Haute-Savoie. — Annecy ; Thonon, Saint-Julien et Bonneville.
Seine. — Paris, sur la Seine, capitale de la France.
Seine-Inférieure. — Rouen ; Dieppe, Neufchâtel, Yvetot et le Havre.
Seine-et-Marne. — Melun ; Meaux, Coulommiers, Provins et Fontainebleau.
Seine-et-Oise. — Versailles ; Pontoise, Mantes, Rambouillet, Corbeil et Etampes.
Deux-Sèvres. — Niort ; Bressuire, Parthenay et Melle.
Somme. — Amiens ; Doullens, Abbeville, Péronne et Montdidier.
Tarn. — Albi ; Gaillac, Lavaur et Castres.
Tarn-et-Garonne. — Montauban ; Moissac et Castel-Sarrazin.
Var. — Draguignan ; Brignoles et Toulon.
Vaucluse. — Avignon ; Orange, Carpentras et Apt.
Vendée. — La Roche-sur-Yon ; les Sables-d'Olonne et Fontenay-le-Comte.
Vienne. — Poitiers ; Loudun, Châtellerault, Montmorillon et Civray.
Haute-Vienne. — Limoges ; Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix.
Vosges. — Epinal ; Neufchâteau, Mirecourt, Saint-Dié et Remiremont.
Yonne. — Auxerre ; Sens, Joigny, Tonnerre et Avallon.

La Géographie Nouvelle

PAR

E. TOUTEY

Inspecteur primaire
Docteur ès lettres
Ancien instituteur
Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique

Nouvelle Édition entièrement recomposée ◇ Cartes nouvellement dessinées, très claires, très simples, très lisibles, toujours dans le texte ou en regard ◇ Nombreuses illustrations en noir et en couleurs ◇ Nombreux Graphiques.

Cours Préparatoire

44 pages de texte en gros caractères, 38 figures et cartes en couleurs, in-4° cartonné (15×20), reliure élégante et solide, 65e mille . . . . » fr. 45

Cours Élémentaire, 1re et 2e années

64 pages de texte, 32 figures et vues, 14 aquarelles de Cicéri, 42 cartes en couleurs, in-4° (18×23), même reliure, 185e mille. . . . . » fr. 95

Cours Moyen. Certificat d'Études

108 pages de texte, 66 figures et cartes en couleurs, 12 graphiques, in-4° (18×23), même reliure, 155e mille . . . . 1 fr. 50

Cours Supérieur, Brevet Élémentaire

232 pages de texte, 125 figures et plans, 32 cartes en couleurs, 61 cartes en noir, 16 graphiques, in-4° (18×23), même reliure, 25e mille. . 3 fr. 25



Leçons de Sciences

Physiques et Naturelles

Avec leurs applications à
L'Agriculture
L'Horticulture
L'Industrie
L'Hygiène
L'Économie domestique

PAR

Ch. DROUARD
Inspecteur Primaire

A. MANNEVY
Instituteur

P. DROUARD
Ingénieur Agronome
Professeur d'Agriculture

Cours Élémentaire et Moyen

1 vol. cart. in-4° pot (16×21) de 90 pages, 440 gravures : 280 en noir, 160 en couleurs, 150e édition . . . . » fr. 90

Cours Moyen et Supérieur

1 vol. cart. in-4° cour. (18×22) 144 pages, 650 gravures : 390 en noir, 260 en couleurs, 160e édition . . . . 1 fr. 50

Pierre & Paul

Arithmétique des Écoliers

Cours Élémentaire, 1re année

144 pages dont 104 consacrées aux *Exercices*, nombres entiers, nombres décimaux, mesures usuelles, initiation à la géométrie et aux tracés du dessin, calcul pratique. *Plus de 6.000 Exercices et Problèmes.* 1 vol. grand in-12, cartonné, très nombreuses gravures 35e éd. . . . » fr. 75

Cours Élémentaire, 2e année

216 pages dont 142 consacrées aux *Exercices*, nombres entiers, nombres décimaux, mesures usuelles, initiation à la géométrie et aux tracés du dessin, calcul pratique. *Plus de 8.000 Exercices et Problèmes.* 1 vol. grand in-12, cartonné, très nombreuses gravures 40e éd. . . . . 1 fr. »

Cours Moyen, 1re et 2e années
Certificat d'Études

288 pages dont 200 consacrées aux *Exercices*, nombres entiers, nombres décimaux, fractions, règles diverses, système métrique, géométrie usuelle, calcul mental, calcul rapide. *Près de 7.000 Exercices et Problèmes.* 1 vol. grand in-12, cartonné, très nombreuses grav., 65e éd. 1 fr. 50



Lectures Choisies

PROSE & POÉSIE

En rapport avec le Programme ✻ ✻ ✻ ✻ ✻ de Morale

PAR

D. BONNEHON
Inspecteur primaire

ET

P. E. TURGAN
Directeur d'école

Chaque Lecture est suivie :

d'un **Commentaire** ∽ d'une **Pensée** d'un **Exercice d'Élocution** ou de **Rédaction** et d'un **Lexique raisonné**

I. Cours Préparatoire et Élémentaire

50 lectures graduées, 50 commentaires, 50 pensées, 50 exercices d'élocution, 50 lexiques, 40 gravures, 10e édition. Un vol. grand in-12, cart. . . » fr. 75

II. Cours Élémentaire et Moyen

100 lectures graduées, 100 commentaires, 100 pensées, 100 devoirs de rédaction, 100 lexiques, 80 gravures, 12e édition. Un vol. grand in-12, cart. . . 1 fr. 25

III. Cours Moyen et Supérieur

150 lectures graduées, 150 commentaires, 150 pensées, 150 devoirs de rédaction, 150 lexiques, 130 gravures, 10e édition. Un vol. grand in-12, cart. . . 1 fr. 50

T. Mersch, imp., 17, villa d'Alésia, Paris-14e — 13306.